caluire et cuire

Publié le :
17 NOV. 2026

AFFICHAGE DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT DU C.C.A.S EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNÉE PAR DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 23 AVRIL 2026

N° 2026-11

DÉCISION prise le 3 novembre 2026 par Mr Laurent MICHON, Vice-Président du C.C.A.S de Caluire et Cuire

Objet : Attribution des aides facultatives

Période : Octobre 2026

- Aide alimentaire	2 236,00 €
- Aide financière	3 091,00 €
- Aide au transport	11,00 €

A Caluire et Cuire, le 3 novembre 2026
Laurent MICHON
Vice-Président du CCAS

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
(Rhône)